



# SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 26 FÉVRIER 2008

La séance a lieu dans la salle des séances de la maison communale à Roeser. Elle débute à 15.00 heures et se termine à 17.00 heures. La séance est présidée par Monsieur Tom Jungen.

**Présences :** Marcel Dondelinger, Pierrette Ferro-Ruckert, Nicole Frantz, Tom Jungen, Léonie Klein-Hoffmann, Renée Quintus-Schanen, Edy Reding, Jean-Paul Reiter, Camille Schleck, Richard Schneider.

**Absence(s) :** Suzette Dostert-Wagener (excusée).

**Remarque :** Lorsque le vote n'est pas spécifié, la décision a été prise à l'unanimité des voix.

## 1.1 Communications du collège échevinal

Le collège fait le point sur l'affaire Coditel.

## 1.2 Questions écrites des conseillers

Néant.

## 2. Tableau de préséance des membres du conseil communal

En raison du changement intervenu dans la composition du conseil communal, le tableau de préséance, dressé par le conseil communal le 25 novembre 2005 en application de l'article 11 de la loi communale, est modifié. Après le départ de M. Arthur Sinner l'ordre d'ancienneté est maintenant le suivant :

1. Marcel Dondelinger
2. Pierrette Ferro-Ruckert
3. Suzette Dostert-Wagener
4. Tom Jungen
5. Renée Quintus-Schanen
6. Camille Schleck
7. Jean-Paul Reiter
8. Edy Reding
9. Léonie Klein-Hoffmann
10. Nicole Frantz
11. Richard Schneider

## 3. Décision de conférer le titre de bourgmestre honoraire à M. Arthur Sinner

En séance du conseil du 20 décembre 2007 M. Arthur Sinner a annoncé son retrait de la vie politique communale. Sa démission des fonctions de bourgmestre, présentée le 19 décembre, a été approuvée par arrêté grand-ducal du 11 janvier 2008. M. Sinner a ensuite présenté sa démission des fonctions de conseiller communal.

La carrière politique de M. Sinner s'étend du 08/10/1967, début de son premier mandat de conseiller communal, au 06/02/2008, date de sa lettre de démission des fonctions de conseiller communal.

Pendant cette longue période de 40 ans M. Sinner a occupé six fois les fonctions de bourgmestre :

- ▶ du 01/01/1970 au 31/12/1975
- ▶ du 01/01/1982 au 31/12/1987
- ▶ du 01/01/1988 au 31/12/1993
- ▶ du 01/01/1994 au 31/12/1999
- ▶ du 01/01/2000 au 30/10/2005
- ▶ du 31/10/2005 au 11/01/2008

Afin d'honorer M. Arthur Sinner d'avoir revêtu aussi longtemps les fonctions de bourgmestre le conseil lui confère le titre, amplement mérité, de bourgmestre honoraire de la commune de Roeser.

## 4.1 Nomination de deux nouveaux délégués au syndicat intercommunal SPIC (Vote secret)

M. Richard Schneider est nommé en remplacement de M. Arthur Sinner.

Mme Léonie Klein-Hoffmann est nommé en remplacement de M. Tom Jungen.

## 4.2 Nomination d'un nouveau délégué au syndicat intercommunal STEP (Vote secret)

M. Jean-Paul Reiter est nommé en remplacement de M. Arthur Sinner.

## 5.1 Adhésion au syndicat SICONA-Ouest

Le conseil décide d'adhérer au syndicat SICONA-Ouest (Syndicat Intercommunal de l'Ouest pour la Conservation de la Nature).

## 5.2 Adhésion au "réseau luxembourgeois des zones sans OGM"

Le conseil décide d'adhérer au "réseau luxembourgeois des zones sans OGM".

Par cette adhésion la commune décide

- ▶ d'exclure la culture et l'utilisation de semences et plantes transgéniques sur l'ensemble des terrains lui

appartenant en insérant une clause correspondante dans ses nouveaux contrats de bail à ferme ou ceux qu'elle renouvelle ;

- ▶ d'exclure les produits alimentaires étiquetés comme contenant ou ayant été fabriqués avec des OGM de la restauration collective proposée par les établissements publics se trouvant sous sa tutelle ;
- ▶ de sensibiliser les agriculteurs présents sur son territoire aux risques liés aux OGM et de les inciter à refuser individuellement leur culture au travers de la signature d'une déclaration d'intention.

## 6. Conventions ASFT

Le conseil approuve

- ▶ la convention signée le 10/01/2008 entre le Ministère de la Famille et de l'Intégration, l'organisme gestionnaire et la commune de Roeser déterminant la gestion du Centre régional d'animation et de guidance pour personnes âgées "Eist Heem" (Club Senior) de Berchem pour l'année 2008.
- ▶ la convention signée le 07/01/2008 entre le Ministère de la Famille et de l'Intégration et la commune de Roeser déterminant la gestion de la Maison Relais de Roeser pour l'année 2008.
- ▶ la convention signée le 18/12/2007 entre le Ministère de la Famille et de l'Intégration, l'organisme gestionnaire et la commune de Roeser déterminant la gestion du centre de rencontre pour jeunes sis à Roeser pour l'année 2008.

### 7.1 Plan d'aménagement particulier - lieu-dit "Ruederstrachen" à Livange : vote définitif

Le conseil approuve définitivement le projet d'aménagement particulier concernant des fonds au lieu-dit "Ruederstrachen" à Livange, présenté par le bureau d'architecture Scharf GmbH pour le compte de la société Centre Poids Lourds.

### 7.2 Projet d'aménagement général : modification concernant des fonds sis à Roeser

Le conseil approuve le projet de modification partielle du plan d'aménagement général de la commune de Roeser et de sa partie écrite concernant des fonds sis à Roeser, commune de Roeser, au lieu-dit "Grand-rue", présenté par l'administration communale de Roeser et élaboré par le bureau d'études zilmplän.

### 7.3 Levée partielle de la servitude d'interdiction de lotissement et de construction introduite le 27/07/2007

En complément à la décision portant approbation provisoire du projet d'aménagement général concernant des fonds sis à Roeser, commune de Roeser, au lieu-dit "Grand-rue" la servitude d'interdiction de lotissement et de construction introduite le 27/07/2007 pour les parcelles visées par le projet est levée.

## 8.1 Création d'un poste d'employé communal (carrière D)

La création de poste est envisagée pour renforcer l'effectif ayant en charge la gestion de la maison relais, fonction à temps complet à occuper par un employé (m/f).

## 8.2 Création d'un poste d'éducateur diplômé

La création d'un poste d'éducateur à tâche complète est envisagée en prévision de l'extension progressive de l'offre de service de la maison relais. Ce poste ne serait occupé dans un premier temps qu'à 50%, puis intégralement en fonction de l'extension effective de l'offre de service.

## 8.3 Indemnités des agents communaux

Retiré de l'ordre du jour.

## 9. Règlement provisoire de la circulation

Retiré de l'ordre du jour.

## 10. Questions orales des conseillers

Néant.

## 11. Indigénat

En séance secrète le conseil se prononce sur une déclaration d'option pour l'obtention de la nationalité luxembourgeoise.